

GRAND PARIS SEINE OUEST



Agissons ensemble
pour notre
environnement

[SYNTHÈSE]



SEINEOUEST.FR

BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

c'est quoi ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial est l'outil opérationnel du territoire pour la lutte contre le changement climatique. En déclinant au niveau local les orientations nationales, il définit à l'échelle du territoire un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour maintenir un cadre de vie agréable et sûr malgré les conséquences, déjà visibles, du changement climatique sur nos 8 villes.

Grand Paris Seine Ouest se positionne comme coordinateur de la transition énergétique et écologique afin de mobiliser les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique : agissons ensemble pour notre environnement !

Grand Paris Seine Ouest est engagé depuis sa création dans une démarche de développement durable.

En effet, la collectivité dispose d'un Plan Climat Energie Territorial (ou PCET) depuis 2011, qui compose le 1^{er} volet de son Agenda 21. Ce nouveau Plan Climat « PCAET 2020-2025 » renouvelle l'ambition du territoire d'agir pour le climat en proposant un niveau d'engagement plus important et des actions plus ambitieuses.



Un plan climat, pour quoi faire ?

Constats et enjeux

Toute activité humaine génère des émissions de gaz à effet de serre. Les gaz à effet de serre, s'ils sont présents en trop grande quantité dans l'atmosphère, provoquent un réchauffement de l'air et de la surface terrestre qui est nuisible : on parle de réchauffement climatique, qu'il faut donc éviter.

Afin de connaître l'impact des activités humaines sur son territoire, Grand Paris Seine Ouest a réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre*. En suivant la méthode recommandée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), les émissions issues du secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire), de la consommation de biens (notamment alimentaires), du transport de personnes et de marchandises, du secteur des déchets, de l'industrie et de la construction (dont travaux de voirie), ainsi que de la production d'énergie et de l'agriculture ont été comptabilisées. Ces émissions sont principalement dues à la consommation d'énergie fossile (pétrole et dérivés, gaz, fioul, charbon) dans ces différents domaines et secteurs.

*bilan des émissions de gaz à effet de serre associées aux activités du territoire = 1 477 169,1 tonnes équivalent CO₂ (année de référence 2016 - données 2012 du ROSE).

Les 3 premiers postes d'émissions sont :



Les bâtiments résidentiels et tertiaires



La consommation de biens



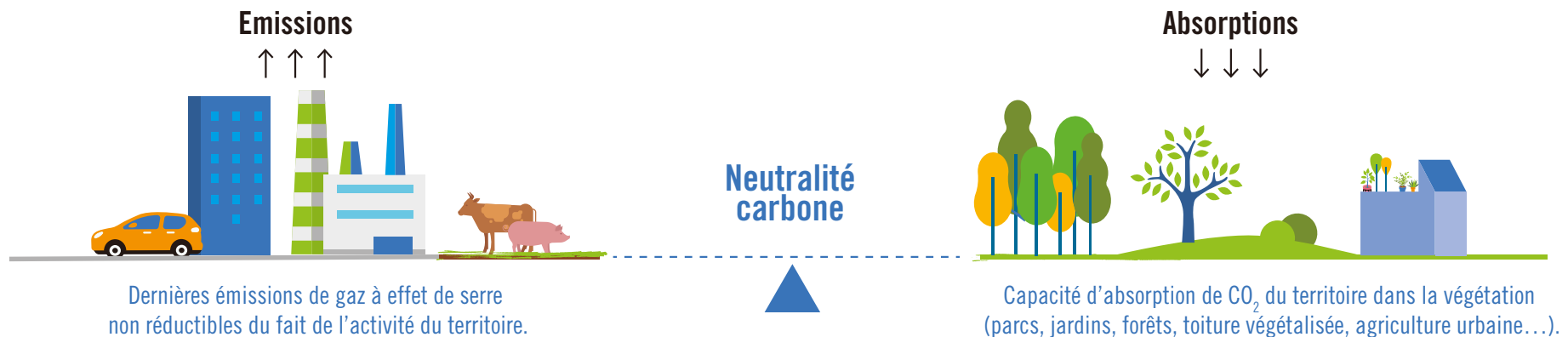
Les transports

Les enjeux stratégiques du plan climat :

- 1 Réduire la consommation d'énergie : la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas
- 2 Développer les énergies renouvelables, pour arrêter de consommer de l'énergie polluante
- 3 Adopter des modes de consommation durables : ce que l'on achète et ce que l'on jette à un impact fort sur l'environnement
- 4 Améliorer la qualité de l'air, pour améliorer notre santé en ville
- 5 S'adapter au changement climatique : nous sommes déjà impactés, notre territoire doit y faire face







L'objectif global que s'est fixé Grand Paris Seine Ouest est la neutralité carbone de son territoire à horizon 2050.

Il s'agira de trouver un équilibre entre :



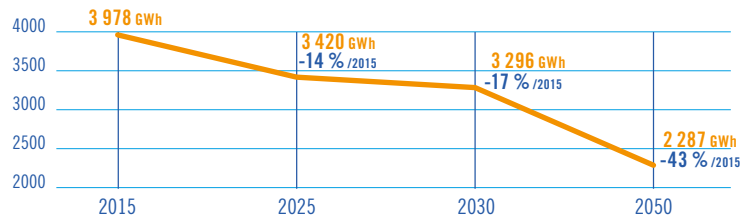
Les actions

Les enjeux stratégiques ont permis de définir les actions de notre Plan Climat autour de 6 axes :

-  Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie
-  Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à « énergie positive »
-  Veiller à la qualité de son cadre de vie
-  Renforcer l'exemplarité de GPSO ; une administration engagée pour l'environnement.
-  Améliorer la qualité de l'air
-  Consommer mieux, jeter moins

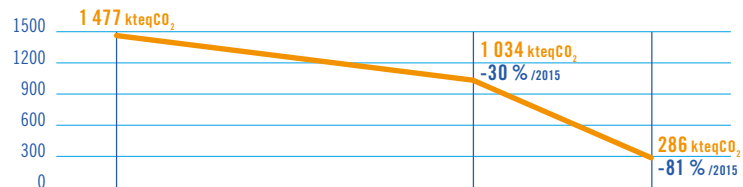
D'ici 2050 il faudra réduire par 2 les consommations énergétiques du territoire

Objectifs de diminution des consommations d'énergie du territoire :



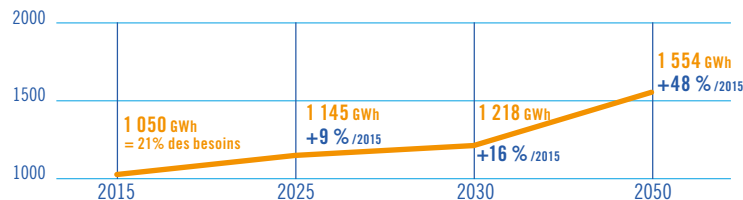
D'ici 2050, il faudra réduire de 81% nos émissions de gaz à effet de serre

Objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre du territoire :



D'ici 2050, il faudra doubler la production d'énergies renouvelables

Objectifs de production d'énergies renouvelables du territoire :



AGIR c'est :

contribuer localement à la **DIMINUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE**



La transition énergétique du territoire est l'enjeu prioritaire du Plan Climat. Pour lutter contre le réchauffement climatique, il est indispensable de réduire nos consommations d'énergie et de développer les énergies renouvelables.

Cela doit d'abord passer par la sobriété énergétique, c'est-à-dire par la mise en œuvre d'actions d'économie d'énergie, comme la limitation de la température de chauffage des bâtiments à 19°C ou l'extinction des veilleuses des appareils électriques. Deuxième moyen de réduire nos consommations : l'efficacité énergétique, il s'agit d'utiliser moins d'énergie pour une application sans changer son usage, comme la pose d'une chaudière à condensation au lieu d'une chaudière classique ou la rénovation énergétique d'un bâtiment en isolant un mur pour utiliser moins d'énergie pour chauffer une pièce.

Sur notre territoire, c'est principalement dans les bâtiments que l'énergie est consommée : c'est donc sur ce secteur qu'il faut agir en priorité !

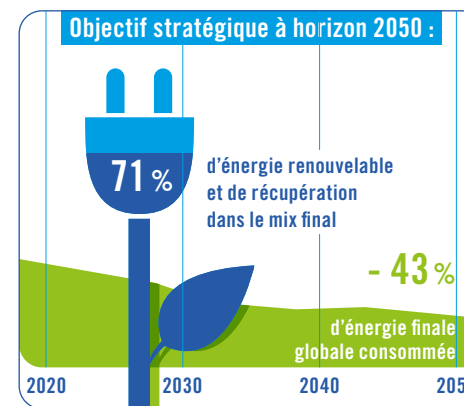
Avec 30 % de logements très énergivores car construits avant la première réglementation thermique (1974), la rénovation énergétique des bâtiments, notamment résidentiels, est un enjeu fort de ce Plan Climat.

De l'énergie sera évidemment toujours consommée, mais le recours aux énergies renouvelables (solaire, géothermie, biogaz...) a un impact nettement moindre sur le climat que le recours aux énergies fossiles (pétrole, gaz, fioul) ; les énergies « vertes » sont plus vertueuses pour l'environnement.

En parallèle de la réduction de la consommation, il sera donc nécessaire de substituer les énergies fossiles et fissiles par des énergies renouvelables et de récupération produites localement. Ainsi, Grand Paris Seine Ouest veut résolument verdir son mix énergétique global en identifiant les potentiels de développement des énergies renouvelables, et en accompagnant les acteurs du territoire dans leurs projets.

Principales actions

- Renforcer l'action de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) : cette structure conseille et accompagne les habitants et professionnels du territoire pour la réduction des consommations d'énergie et le recours aux énergies renouvelables.
- Lancer une nouvelle Opération Habitat Qualité pour la rénovation énergétique des copropriétés du territoire.
- Faciliter le développement de projets d'énergies renouvelables sur le territoire en proposant des cartes de potentiels, des guides méthodologiques, et un dispositif d'accompagnement technique et financier des porteurs de projet.



541 DEMANDES TRAITÉES par les conseillers énergie en 2019

L'objectif de l'opération habitat qualité : **RÉNOVER PRÈS DE 2 000 LOGEMENTS SUR 5 ANS.**

Pour réaliser cette opération, l'Agence nationale de l'habitat et GPSO ont réservé une enveloppe budgétaire de **8 386 750 €.**





**AGIR
c'est :**

penser un territoire résilient
qui veille à la **QUALITÉ
DE SON CADRE DE VIE**



Le changement climatique a des effets sur le territoire : canicule, sécheresse, risque d'inondation...

Réduire notre vulnérabilité face aux risques naturels.

Une large partie du territoire étant densément urbanisée, les canicules et sécheresses estivales provoquent des effets d'îlot de chaleur urbain qu'il faut atténuer pour notre santé et notre confort. Il s'agira donc de rafraîchir la ville par la végétalisation et l'accès à l'eau en surface, pour améliorer la qualité de vie des habitants du territoire. Il est également soumis au risque d'inondation, notamment en bord de Seine, ainsi qu'au phénomène de retrait/gonflement des argiles.

En plus de traiter ces risques pour les atténuer, la collectivité se donne pour mission d'informer ses habitants sur les risques existants et les mesures à adopter pour en réduire les impacts.

Cette culture du risque va de pair avec la préservation de l'environnement et du cadre de vie, pour laquelle Grand Paris Seine Ouest agit depuis sa création : maintien et préservation de la biodiversité, gestion des parcs et du patrimoine arboré, préservation de la ressource en eau, limitation des nuisances... sont autant d'enjeux sur lesquels la collectivité va poursuivre son action.

Principales actions :

- Formaliser les pratiques durables d'aménagement et de gestion de l'espace public dans un référentiel appliqué sur notre territoire (végétalisation, préconisation de matériaux...).
- Développer l'agriculture urbaine.
- Préparer la gestion efficace d'épisodes de crise, et s'en prémunir.
- Proposer des formations et animations autour du risque climatique.

37%
du territoire
est composée
D'ESPACES VERTS

23 155 ARBRES
entretenus par les agents GPSO



29 sites
« **JARDINER MA VILLE** »



**AGIR
c'est :**

améliorer
LA QUALITÉ DE L'AIR



La mobilité et le secteur du transport, et plus particulièrement le recours à la voiture individuelle pour les déplacements, génèrent une forte part des émissions de polluants, et de gaz à effet de serre sur notre territoire. La prise en compte de ces enjeux a conduit GPSO à mettre en place, depuis de nombreuses années, un large panel d'actions pour agir à la fois sur la pollution des véhicules (Zone à Faible Émission, bornes de recharge pour véhicules électriques, navettes électriques) et à la fois sur le développement d'alternatives au déplacement automobile avec :

- le renfort des lignes structurantes de transport en commun ;
- le développement de mobilités plus vertueuses en matière d'environnement.

Encourager les mobilités douces et renforcer le maillage existant.

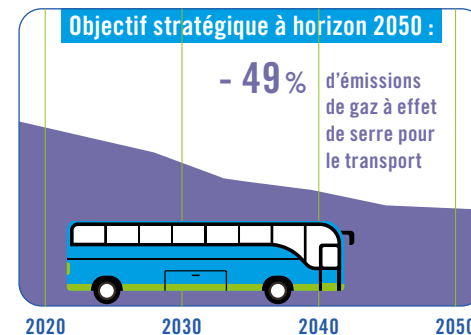
Transports en commun, vélos, véhicules décarbonés, autopartage et covoiturage : plusieurs solutions existent pour limiter l'impact environnemental des transports en ville. La mobilité durable, c'est un ensemble de solutions alternatives à proposer dans lequel chacun trouvera le mode de déplacement adapté à son usage.

Le travail en étroite collaboration avec l'État et Île-de-France Mobilités sera poursuivi afin de promouvoir sur notre territoire le développement des transports en commun pour un maillage plus efficace. Les actions en faveur du vélo seront renforcées et de nouveaux aménagements réalisés, dans la dynamique du plan vélo intercommunal lancé par Grand Paris Seine Ouest en 2019.

Territoire dynamique, Grand Paris Seine Ouest accueille également de nombreux transporteurs professionnels. Ainsi, le Plan Climat aura également pour objectif d'améliorer la logistique urbaine, en optimisant et diversifiant les modes de livraison.

Principales actions :

- Déployer un Plan Vélo et faciliter le développement des mobilités actives sur le territoire.
- Poursuivre le maillage du territoire en transports en commun.
- Développer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Déployer la Zone à Faibles Émissions.
- Optimiser le stationnement et la logistique urbaine.



11 LIGNES de transport local gérées par GPSO représentant **2 343 703 VOYAGES** en 2018.

45 km de pistes et bandes cyclables

Entre 2012 et 2019, GPSO a subventionné l'achat de **2 620 VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE** SOIT 642 436,41 €.

633 AIRES DE STATIONNEMENT VÉLOS disponibles sur le territoire

42 places de stationnement équipées de **BORNES DE RECHARGE** pour véhicules électriques

AGIR c'est :

CONSOMMER MIEUX,
jeter moins



Nos modes de consommation ont un impact sur l'environnement et le climat. En effet, chaque déchet produit doit être traité et, qu'il soit recyclé ou non, cela demande de l'énergie, de l'eau, et est polluant.

Le meilleur déchet est bien celui que l'on ne produit pas !

La priorité est donc de diminuer les quantités de déchets produits, en mettant en place des circuits d'économie circulaire et des filières de réemploi (ressourceries et recycleries, repair café...) pour donner une seconde vie aux objets dont nous n'avons plus l'utilité. Ensuite, il s'agira d'améliorer le traitement des déchets qu'il n'aura pas été possible d'éviter, notamment en valorisant les bio déchets par le compostage ou la collecte en vue de leur transformation en gaz (méthanisation), et en

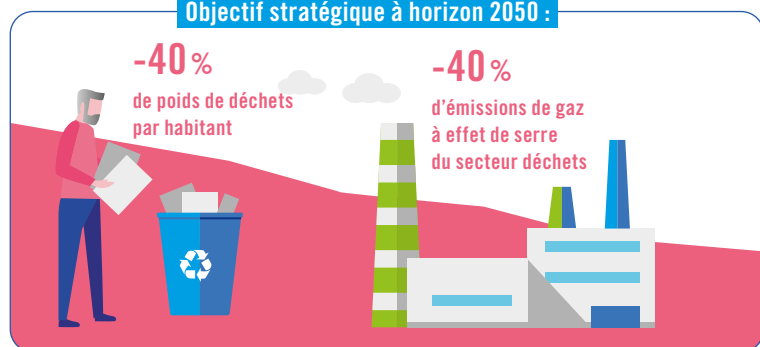
permettant à d'avantage d'emballages d'être recyclés.

Ainsi, l'enjeu de ce 4^e axe est bien de modifier les modes de consommation des acteurs particuliers et professionnels sur notre territoire. Habitants, entreprises, acteurs publics : consommer responsable est l'affaire de tous !

Principales actions :

- Développer le compostage individuel et collectif.
- Étendre les consignes de tri et réviser les fréquences de collecte.
- Mettre en place la collecte des bio déchets.
- Promouvoir les structures de réemploi.

Objectif stratégique à horizon 2050 :



Le compostage

Les déchets organiques constituent environ 30 % des déchets rejetés par les français chaque année. Composter permet de réduire les volumes traités par la filière classique d'incinération et de disposer d'un engrais naturel et gratuit. Ainsi, pour réduire les coûts de collecte et de traitement, GPSO peut vous fournir gratuitement un composteur.

Depuis 2012 10 composteurs de quartier ont été installés par GPSO

Depuis 2014 246 composteurs collectifs ont été installés par GPSO

Entre 2013 et 2019 3136 composteurs individuels ont été distribués gratuitement par GPSO

116 000
TONNES DE DÉCHETS
collectés en 2018,

soit **362 kg**
de déchets par habitant.

249 kg d'ordures ménagères résiduelles

41 kg d'emballages (hors verr)

20 kg de verre

28 kg d'encombrants

4 kg de déchets verts

1 kg de déchets dangereux des ménages

5 kg de gravats

2 kg de textiles usagés

2 kg de bois et carton

1 kg de déchet d'équipement électrique et électronique

11 kg de déchets de nettoyage de voirie

Source RPQS 2019

AGIR c'est :

Mobiliser les habitants et les acteurs locaux
autour d'une **DYNAMIQUE COLLECTIVE**
À « **ÉNERGIE POSITIVE** »



L'atteinte des objectifs ambitieux que s'est fixé Grand Paris Seine Ouest dans le cadre de son Plan Climat ne pourra se faire que par une mobilisation collective forte autour du défi climatique.

Les actions de la collectivité doivent être menées en parallèle d'actions des habitants, associations et entreprises du territoire !

L'objectif de cet axe est donc de sensibiliser, former et accompagner les acteurs du territoire vers des comportements plus durables en termes de consommation d'énergie, de consommation et gestion des déchets, de mobilité... et ainsi de les placer au cœur de la démarche Plan Climat pilotée par la collectivité pour atteindre la neutralité carbone.

Principales actions :

- Éditer un « guide de l'écocitoyen.ne » regroupant les bonnes pratiques, ainsi que les outils mis en place par la collectivité pour les encourager.
- Multiplier les animations et formations sur les thèmes de l'environnement et du climat à destination de différents publics.
- Soutenir les initiatives locales (associations, collectifs citoyens) via des relais de communication et la création d'un appel à manifestation d'intérêt.
- Créer une « charte d'engagement du Plan Climat » des acteurs professionnels du territoire.

La Maison de la nature et de l'arbre de GPSO

La maison sensibilise petits et grands au respect de l'environnement, et apprend à chacun comment devenir un éco-citoyen, au sein de l'équipement, et également au sein des établissements scolaires et périscolaires du territoire.

La structure, dotée d'un jardin pédagogique, propose toutes les semaines des ateliers ludiques et pratiques à découvrir seul ou à partager entre amis ou en famille autour du développement durable et de l'écocitoyenneté : atelier jardinage, reconnaissance de la faune, de la flore locale et des arbres du territoire, sensibilisation aux incivilités et autres nuisances, atelier sur le tri des déchets, adaptation au changement climatique...

La Maison de la nature et de l'arbre permet également aux habitants de participer à la végétalisation de l'espace public avec la démarche « Jardiner ma ville », et de réduire ses déchets grâce à la mise à disposition d'un composteur adapté à son habitat.

Toutes les activités sont gratuites et réservées en priorité aux habitants de Grand Paris Seine Ouest.

📍 14, ruelle des Ménagères (en face de la piscine municipale)
92190 Meudon

📞 Information au 0800 10 10 21

🌐 www.maison-de-la-nature-et-de-larbre

En 2019
la MDNA
a reçu

8 894
VISITEURS



L'agence locale de l'énergie et du climat vous conseille pour économiser l'énergie

Grand Paris Seine Ouest Energie est une association loi 1901 qui œuvre auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités locales pour promouvoir les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

L'Agence est l'interlocuteur pour toutes les questions relatives à l'énergie dans votre habitat. Les conseillers énergies vous accompagne aussi bien dans votre démarchage de réduction de vos consommations que dans la réalisation de travaux ambitieux de rénovation énergétique ou de construction performante.

Prendre un rendez-vous,
à proximité de chez vous,
avec un conseiller

📞 Energie Faire :
0800 10 10 21

🌐 www.gpso-energie.fr

AGIR c'est :

S'adapter **POUR ÊTRE**
PLUS EXEMPLAIRE



Pour assurer l'adhésion de tous les acteurs du territoire à la dynamique du Plan Climat, la collectivité se doit d'être exemplaire dans ses propres pratiques.

Grand Paris Seine Ouest souhaite poursuivre l'évolution de ses modes de fonctionnement pour devenir une collectivité durable.

Ainsi, elle souhaite assurer la diminution des consommations d'énergie liées à son patrimoine (bâtiments et éclairage public), définir les besoins d'achats de matériaux et de services au plus juste en intégrant des critères environnementaux dans tous les marchés, et favoriser l'implication des agents dans la démarche Plan Climat.

Afin d'instaurer sur le long terme une culture d'administration durable, des sessions de formation et de sensibilisation seront proposées aux agents afin qu'ils s'approprient les enjeux du développement durable dans ses pratiques professionnelles.

Principales actions :

100 %
DES MARCHÉS passés
par GPSO sont analysés
au prisme des
ENJEUX DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

- Poursuivre l'intégration de critères environnementaux dans l'attribution des marchés publics.
- Diminuer les consommations d'énergie du patrimoine de la collectivité par la sobriété et l'efficacité énergétique.
- Envisager l'intégration d'une part d'énergie verte dans l'achat d'électricité de la collectivité.
- Créer une culture d'administration durable en impliquant tous les agents.

2018

La réalisation du Plan climat,

une démarche participative

DE JANVIER À JUIN 2018

1

Le diagnostic

S'appuyant sur le bilan des émissions de gaz à effet de territoire, il a permis de mettre en lumière les enjeux liés au changement climatique sur le territoire

DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2018

2

L'établissement de la stratégie

Afin de répondre aux enjeux identifiés, et en cohérence avec les objectifs nationaux, des objectifs stratégiques ont été définis à horizon 2050 pour notre territoire.

3

DE DÉCEMBRE 2018 À MARS 2019

La concertation des acteurs territoriaux

Pour connaître les attentes des habitants, associations et entreprises du territoire, et les priorités des habitants, plusieurs canaux ont été mis à profit par la collectivité (réunions publiques, outil de vote en ligne « Vooter », ateliers de travail...)

4

DE FÉVRIER À AVRIL 2019

L'établissement d'un plan d'actions

Couvrant une période de 6 ans (2020-2025), les actions, qui ont été prédéfinies lors des phases de concertation, sont réparties autour de 6 axes opérationnels répondant aux enjeux identifiés.

5

DE DÉCEMBRE 2019 À FÉVRIER 2020

La consultation des instances publiques

Le projet de Plan climat, approuvé en Conseil de territoire du 25 septembre 2019, a été transmis à l'autorité environnementale de l'État et à la Métropole du Grand Paris pour avis.

6

NOVEMBRE 2020

La consultation du public

Le projet de Plan climat, accompagné des avis des instances publiques précédemment consultées, est mis à disposition du public pour avis.

7

Approbation définitive du Plan Climat en Conseil de territoire de février 2021.

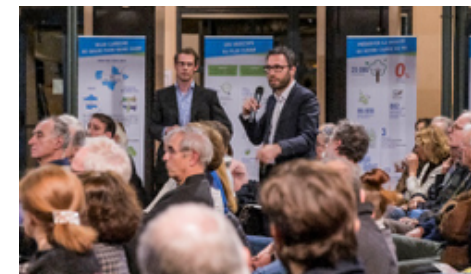
2019

2020

Les temps forts de la concertation :



Plus de 40 élus mobilisés lors du « week-end pour le climat » du 30 novembre au 2 décembre 2018.



4 ateliers de concertation avec les acteurs socio-économiques
Une centaine de participants
12 et 14 février 2019



6 réunions publiques de lancement et de clôture de la concertation
Plus de 1 000 participants
5, 6 et 7 décembre 2018
13, 17 juin et 18 septembre 2019



1 000 PARTICIPANTS
aux réunions publiques



+ de 450 MEMBRES
sur l'application de concertation Vooter

+ de 40 CONTRIBUTIONS LIBRES
via l'adresse mail dédiée



L'ensemble des éléments relatifs à la concertation du Plan Climat sont à retrouver dans le « Livre Blanc de la concertation » téléchargeable sur le site seineouest.fr

Le Plan Climat Air Energie Territorial a été construit
autour d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi.

Il sera évalué tout au long de sa mise en application (2020-2025)
via une plateforme interactive de suivi accessible sur **seineouest.fr**

Une évaluation approfondie réglementaire,
sera ainsi menée à mi-parcours (2022-2023).

seineouest.fr

0 800 10 10 21

Service & appel
gratuits

Suivez-nous sur

